

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20251028-58_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BRIGAND, 1^{er} vice-président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon: M. Sébastien SCHIER Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BOEUF Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pasilly : M. Julien GROGUENIN Rugny: M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny: M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, M. Jean-François FICHOT
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	<u>Députée titulaire absente excusée supplée</u> : CCLTB : Mme Nadine THOMAS est supplée par M. Dominique PROT.
<u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 56 - Présents : 39 - Absents : 17 - Pouvoirs : 2 - Votants : 41 <u>Compétence EAU :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 49 - Présents : 32 - Absents : 17 - Pouvoirs: 2 - Votants : 34 <u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 20 - Présents : 13 - Absents : 7 - Pouvoir : 2 - Votants : 15 <u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5	<u>Délégués titulaires absents excusés non supplés</u> : Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cheney : M. Thomas GRAPIN Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey: M. Rémi GAUTHERON Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Serrigny : Mme Nadine THOMAS <u>Délégués titulaires absents non excusés supplés</u> : Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE est suppléé par M. André MLYNARCZYK CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est supplée par M. Robert HERBERT. <u>Délégués titulaires absents non excusés non supplés</u> : Bérù : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Vezinnes : M. Georges CUSSAC Yrouerre : M. Gilles GARNIER. <u>Pouvoirs</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS excusé a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS Tonnerre : M. Philippe GERTNER excusé a donné pouvoir à M. Jean-François FICHOT <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Véronique BURGEVIN, Maire déléguée d'Ancy-le-Libre. <u>Date de convocation</u> : 9 octobre 2025
	<u>Délibération n° 58-2025</u>
	Objet : EAU - Contrat de délégation par affermage du service d'eau potable – EX SIAEP Châtel Gérard - Convention pour fourniture d'eau potable entre le SET et SUEZ (projet joint à la note de présentation annexée à la convocation)

Contexte :

La Sté SUEZ EAU France exploite le réseau d'eau potable des communes de Chatel Gérard, Annoux, Grimault, Sarry, Jouancy, Censy et Pasilly en délégation de service public.

La ressource d'eau potable de Fautures à Grimault est arrêtée en raison de la médiocrité de la qualité d'eau et de la demande d'abandon de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La connexion au réseau d'eau potable géré par le SET permet d'alimenter le secteur de Chatel Gérard depuis la ressource d'Argenteuil.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de vente et d'achat d'eau en gros du Syndicat des Eaux du Tonnerrois à la Sté SUEZ (Contrat de l'ex SIAEP de Chatel Gerard).

Tarif de vente d'eau pour l'année 2025 de :

Coût de production 2025	0.32 €HT/m ³
Redevance prélèvement en vigueur en 2025	0.0759 €HT/m ³
TVA en vigueur en 2025 (5.5 %)	0.0218 €/m ³
Total du prix de vente d'eau en 2025	0.4177 €/m³

Ce tarif sera actualisé annuellement.

Durée : La convention est passée à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la durée du contrat de délégation de service public de l'Ex SIAEP de Chatel Gérard, sauf dénonciation de l'une des deux parties, 6 mois avant l'échéance, par lettre recommandée avec A.R.

Après en avoir pris connaissance dans son intégralité, Monsieur le Vice-Président propose au comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- ***ADOPTE cette proposition,***
- ***AUTORISE Monsieur le Président à en poursuivre l'exécution et à signer tous documents utiles à sa mise en œuvre.***

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Vice-président,

Jean-Pierre BRIGAND



Le président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).*